



LAISSEZ-NOUS RÊVER, LAISSEZ-NOUS FILMER !

Pourquoi, en 2021, l'utilisation des drones serait toujours réservée à des prestataires extérieurs ? Nos Opérateurs de Prise de Vue (OPV), ayant validé une UCC (unité de compétences complémentaires) ad hoc, seraient formés et qualifiés pour effectuer ces tournages spécifiques dans les mêmes conditions. De même avec des JRI formés !

Le recours à des sociétés extérieures pour des tournages "drone" se fait aux dépens de nos salariés en CDI. C'est inadmissible. L'arbitrage de FTV privilégie la prestation extérieure plutôt que d'utiliser les compétences de nos propres collègues !

Pourtant, depuis l'apparition des drones, beaucoup d'entre nous se sont formés et certains se sont même équipés. De nombreux salariés manifestent leur intérêt pour développer, entre autres, cette nouvelle compétence.

D'autres groupes de télévision, à commencer par TF1 reconnaissent cette compétence des salariés qui utilisent le drone. Un service spécifique a même été créé auprès de la coordination pour déclarer les plans de vols aux autorités.

FO a porté cette revendication aux différentes directions concernées. Une délégation avait même évoqué le sujet avec la présidente lors de la précédente rentrée, et elle avait alors affiché son accord pour que ce sujet évolue. Depuis, il ne s'est encore rien passé. Nous demandons une explication claire sur les motivations de l'entreprise qui se prive des compétences de ses propres salariés en CDI. Nous ne sommes plus d'accord avec l'argument des questions d'assurance, qui ne sont pas problématiques ni dans les autres chaînes ni dans les entreprises extérieures. Il n'y a pas de soucis dès lors que les captations sont effectuées avec professionnalisme par des personnels bien formés.

Force Ouvrière a participé activement aux négociations de l'accord sur les Unités de Compétences Complémentaires (UCC) et a signé cet accord. Nous demandons que cette revendication puisse y figurer.

Vous nous parlez dans l'accord GPEC (Gestion Professionnelle de l'Emploi et des Compétences) de « l'anticipation et de développement des compétences de tous les salariés doivent être au cœur de la politique des Ressources Humaines de l'Entreprise ». Eh bien, nous y sommes !

FO demande à la Direction de se réunir sur le sujet au plus vite.

Menons cette action collective ensemble, pour que l'entreprise entre davantage dans le monde d'aujourd'hui.

Si vous faites partie des salariés volontaires ou déjà formés, si vous avez une anecdote sur l'utilisation de drones dans votre établissement, merci de nous les faire parvenir à syndicatfo.groupe@francetv.fr.

Paris, le 29 octobre 2021.